

Règles administratives

SÉRIE SOLUTION

Assurance vie temporaire et permanente

	Solution TRA	Solution 10	Solution 20	Solution 100	
Âges à l'établissement	De 18 à 65 ans	De 18 à 75 ans	De 18 à 65 ans	Individuelle De 0 à 75 ans	Conjointe De 18 à 75 ans
Capital assuré minimal/maximal	De 25 000 \$ (de 0 à 65 ans) ou 10 000 \$ (66 ans et plus) à 10 M\$	De 25 000 \$ (de 0 à 65 ans) ou 10 000 \$ (66 ans et plus) à 10 M\$	De 25 000 \$ (de 0 à 65 ans) ou 10 000 \$ (66 ans et plus) à 10 M\$	De 25 000 \$ (de 0 à 65 ans) ou 10 000 \$ (66 ans et plus) à 10 M\$ (de 0 à 75 ans)	
Frais de police	50 \$ (standard) 0 \$ (avenant)	50 \$ (standard) 0 \$ (avenant)	50 \$ (standard) 0 \$ (avenant)	50 \$ (standard) 0 \$ (avenant)	
Catégorie d'appréciation des risques	Tous les montants • Non-fumeur Standard • Fumeur Standard	Moins de 500 000 \$ • Non-fumeur Standard 500 000 \$ et plus • Non-fumeur Élite • Non-fumeur Privilégié • Non-fumeur Standard	• Fumeur Standard • Fumeur Privilégié • Fumeur Standard	Tous les montants • Non-fumeur Standard • Fumeur Standard	
Protection vie pour enfants	1 000 \$ - 25 000 \$	1 000 \$ - 25 000 \$	1 000 \$ - 25 000 \$	1 000 \$ - 25 000 \$	
Protection maladies graves pour enfants	1 000 \$ - 50 000 \$	1 000 \$ - 50 000 \$	1 000 \$ - 50 000 \$	1 000 \$ - 50 000 \$	
Âges pour l'exonération des primes	De 18 à 55 ans	De 18 à 55 ans	De 18 à 55 ans	Individuelle De 16 à 55 ans	Conjointe De 18 à 55 ans
Exonération des primes pour parents				Individuelle Enfants de 0 à 15 ans	Conjointe s. o.
Âges pour la protection décès et mutilation accidentels (DMA)	De 18 à 55 ans	De 18 à 55 ans	De 18 à 55 ans	De 18 à 55 ans	
Minimum/maximum pour DMA	10 000 \$ - 250 000 \$ (ou capital assuré)	10 000 \$ - 250 000 \$ (ou capital assuré)	10 000 \$ - 250 000 \$ (ou capital assuré)	10 000 \$ - 250 000 \$ (ou capital assuré)	
Âges pour l'assurabilité garantie (AG)	De 18 à 40 ans	De 18 à 40 ans	De 18 à 40 ans	Individuelle De 0 à 40 ans	Conjointe De 18 à 40 ans
Minimum/maximum pour l'AG	5 000 \$ - 50 000 \$ (ou capital assuré)	5 000 \$ - 50 000 \$ (ou capital assuré)	5 000 \$ - 50 000 \$ (ou capital assuré)	5 000 \$ - 50 000 \$ (ou capital assuré)	

Stratégie de constitution d'un legs personnel ou d'une rente assurée

	Solution TRA	Solution 10	Solution 20	Solution 100	
Âges à l'établissement	De 18 à 65 ans	De 18 à 75 ans	De 18 à 65 ans	Individuelle De 0 à 75 ans	Conjointe De 18 à 75 ans
Capital assuré minimal	25 000 \$	25 000 \$ (de 0 à 65 ans) 10 000 \$ (66 ans et plus)	25 000 \$ (de 0 à 65 ans) 10 000 \$ (66 ans et plus)	25 000 \$ (de 0 à 65 ans) 10 000 \$ (66 ans et plus)	
Capital assuré maximal	499 999 \$	10 M\$	10 M\$	10 M\$ (de 0 à 75 ans)	
Frais de police	50 \$/année	50 \$/année	50 \$/année	50 \$/année	

Stratégie de la retraite assurée

	Solution TRA	Solution 10	Solution 20	Solution 100	
Âges à l'établissement	De 18 à 65 ans	De 18 à 75 ans	De 18 à 65 ans	Individuelle De 0 à 75 ans	Conjointe De 18 à 75 ans
Capital assuré minimal	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	
Capital assuré maximal	499 999 \$	10 M\$	10 M\$	10 M\$ (de 0 à 75 ans)	
Frais de police	50 \$/année	50 \$/année	50 \$/année	50 \$/année	

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

INS-1086-FR-10/16 (SEO)